MAIRIE d[illegible] — ARRONDISSEM.T d[illegible]

DÉPARTEMENT DU VAR.

Arnaud

N.° 16

Du vingt septième jour du mois de Novembre an 1806 à deux heures du Matin

ACTE DE MARIAGE de Jean Louis Arnaud

âgé de vingt deux ans, né à Toulon département du var

le dix sept cent quatre vingt quatre

du mois de Juillet

profession de tailleur domicilié à Toulon département du var

fils Bernard d'après vingt ans

profession de Cordier domicilié à Toulon département du var

et de Marie Louise de Lamanon, Tailleur de mode

Et de demoiselle Rose Bernard âgée de vingt sept ans, née à la garde département du var le septième jour du mois de Mars mil sept cent quatre vingt sept domiciliée à la garde département du var fille Bernard

de profession de Cultivateur et de domicilié à la garde département du var

Arabie Mélard veuve parte.

Les Actes préliminaires sont les publications du dit Mariage faites les Dimanches dans les Dimanches de la garde et de Toulon, portant qu'il n'y a de empêchement ni opposition au dit Mariage, lesquelles ont été faites à la porte de la Mairie du lieu de la future, ainsi que le Jour, Mois et Heure du Mariage, sans aucune opposition ni empêchement, ainsi qu'il résulte des certificats des Publications, en date du vingt cinq du courant, signés, les Publications faites, et les Affiches, apposées, par les Officiers publics, et les Actes de naissance des Parties Epouses.

et le tout en forme ; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et Devoirs respectifs des Epoux*.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Rose Bernard

l'autre Jean Louis Arnaud

En présence du Sieur Jean Gérard domicilié à Toulon âgé de trente ans

département du var profession de tailleur

de quarante deux ans

D.e Pierre André de Bruno domicilié à Toulon département du var profession de M.d négociant âgé de quarante quatre ans

D.e Louis Galigni domicilié à Toulon département du var profession de tailleur âgé de vingt deux ans

Et de Jeanne Jaques domicilié à la garde département du var profession de propriétaire âgé de trente ans

Après quoi, moi Joseph Portal maire de Toulon le signataire fais ant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites Parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé, avec moi, par les Epoux et Témoins, sauf le Epouse qui a déclaré de ne savoir de ne savoir

Arnaud — B. Bagues — Portal

Gérard — Louis Galigné aîné

MAIRIE d[illegible] — ARRONDISSEM.T de Toulon

DÉPARTEMENT DU VAR.

Chabré

N.° 17

Du vingt septième jour du mois de Novembre an 1806 à deux heure du Matin

ACTE DE MARIAGE de Jean Pierre Chabré

âgé de 21 ans, né à la garde département du Var

le vingt du mois de octobre mil sept cent quatre vingt cinq

profession de Cultivateur domicilié à la garde département du var

fils légitime de Joseph Chabré

profession de Cultivateur domicilié à la garde département du var

et de Marie Antoinette Dumas

Et de Elisabeth Rose Dupin âgée de vingt sept ans, née à la garde département du var le 8.e jour du mois de aoust mil sept cent quatre vingt six domiciliée à la Garde département du var fille légitime d'Etienne Stephanie Dupin profession de Cultivateur domicilié à la Garde département du var et de Elisabeth Bertrand

Les Actes préliminaires sont les publications du Mariage faites les Dim.s des jour et Mars bois de Toulon

les affiches des Publ.s en tête, portant qu'il n'y a aucun empêchement ni opposition au dit mariage

Vu les certificats, en date du Dix huit du courant, signés, portant qu'il n'y a aucun lieu et époque des publications

et le tout en forme ; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et Devoirs respectifs des Epoux*.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Elisabeth Rose Dupin

l'autre Jean Pierre Chabré

En présence des Sieurs Pierre Bénédict domicilié à la Garde département du var profession de maçon âgé de 22 ans et aoust

D domicilié à la Garde département du var profession de Cultivateur âgé de 22 ans

D. Bruno Hugue domicilié à la Garde département du var profession de propriétaire âgé de 61 ans

Et de Jean antoine Baraton domicilié à la garde département du var profession de Jardinier âgé de trente cinq ans

Après quoi, moi Joseph Portal maire d'ledit Toulon ledit signataire faisant fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites Parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé, avec moi, par les Epoux et Témoins, sauf l'Epouse qui a déclaré de ne savoir de ne savoir

Chabré — B. Bagues — Portal

Pierre Bénédict — Jean Baraton